

Bienvenue

à l'Ecole de Criminologie

Une lecture attentive de ce Vade-Mecum vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement de cette faculté qui est maintenant la vôtre. Il vous aidera à résoudre les nombreuses questions que vous vous posez ou qui pourraient se poser à l'avenir. Il est primordial de ne pas manquer les rendez-vous importants qui vous sont proposés. Sachez que l'équipe du secrétariat facultaire est présente pour vous assister dans toutes vos démarches. J'insiste cependant pour que celles-ci soient faites dans le respect des personnes et dans un climat de convivialité.

À travers l'ensemble des renseignements fournis, dont certains pourront vous paraître très techniques, la Faculté de droit et de criminologie de l'UCL entend vous manifester son souci d'être particulièrement attentive à vous aider et vous accompagner dans votre parcours universitaire. Au nom de tous les membres de la Faculté de droit et de criminologie, je vous souhaite une excellente année académique.

PR BERNARD DUBUISSON,
Doyen de la FACULTÉ DE DROIT ET DE CRIMINOLOGIE

Chers étudiants,

Au nom de l'Ecole de criminologie, je vous remercie de la confiance dont vous nous témoignez en choisissant de nous confier votre formation en criminologie. Sachez que tous les membres de l'Ecole souhaitent vous apporter le meilleur que ce soit en termes de partages des connaissances mais également dans les relations humaines qui se tisseront entre nous.

J'espère que vous trouverez ce que vous cherchez au sein de l'Ecole. Pour vous faciliter la tâche, Madame Bednyek et son équipe du secrétariat administratif sont à votre disposition malgré une charge de travail importante. L'Ecole est une petite structure, ce qui permet de favoriser un accueil et des relations personnalisées. Toutefois, vous soulagerez le secrétariat si vous prenez soin de vous tenir informés via les valves et de respecter les consignes qui y sont données, ce qui permettra alors au personnel de consacrer plus de temps aux situations présentant des éléments particuliers.

J'espère aussi que certains d'entre vous accepteront de s'engager pour représenter les étudiants au Conseil de l'Ecole, au Conseil de Faculté et au Bureau de Faculté. Votre présence dans ces structures est essentielle car nous avons besoin de connaître votre opinion sur quantité de questions. A mon sens, la participation à ces instances constitue une expérience enrichissante outre qu'elle se présente comme un service pour l'ensemble de vos collègues étudiants.

Je me permets également d'insister sur l'intégration de l'Ecole au sein de la Faculté de droit et de criminologie. S'il est vrai que les criminologues constituent une minorité d'étudiants au sein de la faculté par rapport aux juristes, il ne faut pas en cultiver de complexe. Il y a un intérêt certain à se côtoyer pour découvrir et apprécier les différences qui prennent alors régulièrement la forme de la complémentarité. Je ne peux que vous encourager à cette ouverture, expérience que certains cours vous donneront également l'occasion de vivre avec des étudiants d'autres facultés. Allez vers eux, ils vous en apprendront autant qu'un cours sur la différence, la non-discrimination, etc.

Enfin, je vous encourage à vivre ces années d'études de manière équilibrée. La vie d'étudiant a ses charmes et il faut en profiter. N'oubliez toutefois pas non plus les valeurs de l'universitaire que sont la rigueur, le temps consacré à l'apprentissage et à la recherche, les facultés d'ouverture et d'étonnement et, surtout, l'exercice de l'esprit critique.

Bon vent !

THIERRY MOREAU
Président de l'ECOLE DE CRIMINOLOGIE

GUIDE D'ACCUEIL DE L'ETUDIANT EN CRIMINOLOGIE 2011 – 2012

Faculté de droit et de criminologie
www.uclouvain.be/drt

QUE TROUVER DANS CE GUIDE D'ACCUEIL ?

| | | Pages |
|---|---|-------|
| 1 | CALENDRIER DE L'ÉTUDIANT 2011-2012 | 3 |
| 2 | COMMUNIQUER : E-SERVICES | 4-5 |
| | 1. Votre bureau virtuel | 4 |
| | 2. Votre adresse courriel @student.uclouvain.be | 5 |
| | 3. Les valves | 5 |
| | 4. Votre favori : l'entrée « Etudiant » sur le portail de la Faculté | 5 |
| | 5. i-Campus | 5 |
| 3 | S'INSCRIRE | 6-7 |
| | 1. S'inscrire à l'Université | 6 |
| | 2. S'inscrire à l'Ecole de Criminologie | 7 |
| | 3. S'inscrire aux cours | 7 |
| | 4. S'inscrire aux examens | 7 |
| | 5. Les sessions d'examens : à savoir, à retenir | 7 |
| 4 | SOUMETTRE UNE AUTORISATION PARTICULIERE | 9 |
| | 1. Etalement | |
| | 2. Dispense | |
| | 3. Anticipation de cours | |
| 5 | CONSTRUIRE VOTRE EMPLOI DU TEMPS | 10 |
| | 1. L'horaire de cours | |
| | 2. L'horaire de TP et TD | |
| 6 | CONTACTER LES PERSONNES RESSOURCES | 11-13 |
| | 1. L'accueil de l'Ecole de Criminologie | 11 |
| | 2. Le doyen, le président de l'Ecole, le président du jury, les professeurs et assistants | 12 |
| | 3. Le Conseil de l'Ecole de Criminologie | 12 |
| | 4. Les délégués de cours et les délégués au Conseil | 13 |
| 7 | DISPOSITIF D'ENCADREMENT ET D'AIDE | 14 |
| | 1. La directrice administrative adjointe pour la criminologie | |
| | 2. Les services d'aide de l'UCL | |
| 8 | UTILISER LES SERVICES ET LES INFRASTRUCTURES | 15-16 |
| | 1. La Bibliothèque de droit | 15 |
| | 2. Les auditoriums | 15 |
| | 3. Les services informatiques | 16 |
| | 4. Le service cours | 16 |

Suivez le guide :

- Ce symbole vous renvoie vers les adresses utiles reprises au dos du guide ou vers les pages du portail qui compléteront votre information.
- ▲ Ce symbole attire votre attention sur certains points importants.

| | Cours | Procédures – Examens | Ephémérides |
|-----------------------------------|--|---|--|
| Septembre | <u>Rentrée académique</u> Lundi 19/09/2011 (les cours sont suspendus l'après-midi) | | <u>Fête de la Communauté française</u> Mardi 27/09/2011 |
| Octobre | | <u>Autorisations particulières :</u> clôture : vendredi 28/10/2011 <u>Inscription en ligne aux cours :</u> clôture : lundi 3/10/2011 <u>Autorisation d'étalement : clôture</u> clôture : samedi 15/10/2011 | |
| Novembre | | <u>Inscription aux examens en ligne (session de janvier)</u> Consulter les dispositions de la session affichées en temps voulu | <u>Toussaint</u> Mardi 1/11/2011 <u>Armistice</u> Vendredi 11/11/2011 |
| Décembre | <u>Fin des cours</u> Vendredi 21/12/2011 | | |
| Interruption (2 semaines) | | | |
| Janvier | | <u>Session de janvier</u> Du mercredi 4/01 au samedi 21/01/2012 | |
| Interruption (1 semaine) | | | |
| Janvier | <u>Reprise des cours</u> Lundi 30/01/2012 | | |
| Février | | <u>Autorisations particulières :</u> clôture : mardi 14/02/2012 | <u>Fête de l'Université</u> Jeudi 2/02/2012 (les cours sont suspendus l'après-midi) |
| Mars | | <u>Inscription en ligne aux examens (session de juin)</u> Consulter les dispositions de la session affichées en temps voulu | |
| Avril | Vacances de Pâques - Du lundi 2 avril au vendredi 13 avril | | |
| Mai | <u>Fin des cours</u> Samedi 19/05/2012 | | <u>Fête du travail</u> Mardi 1/05/2012 <u>Ascension</u> Jeudi 17/05/2012 <u>Lundi de Pentecôte</u> 28/05/2012 |
| Interruption (2 semaines) | | | |
| Juin | | <u>Session de juin</u> Du lundi 4/06/2012 au samedi 30/06/2012 <u>Inscription en ligne aux examens (session de septembre)</u> Consulter les dispositions de la session affichées en temps voulu | |
| Vacances académiques (8 semaines) | | | |
| Juillet | | | |
| Août | | <u>Session de septembre</u> Du lundi 20/08/2012 au samedi 8/09/2011 | |
| Septembre | <u>Rentrée académique</u> Lundi 17/09/2012 | | |

2.1. VOTRE BUREAU VIRTUEL

Chaque étudiant inscrit à l'UCL dispose automatiquement d'un « **bureau virtuel** » sur le portail de l'UCL : on parle de « Compte utilisateur global UCL ». Ce bureau vous permet d'avoir accès à un ensemble de services. Comment l'utiliser ? Commencez par une visite virtuelle :

■ <http://www.uclouvain.be/45752.html>

La première démarche est **d'activer votre bureau pour pouvoir l'utiliser**.

1. Une fois inscrit à l'UCL, vous allez recevoir par courrier postal, **une carte d'accès**. Sur la carte d'accès figure le **numéro FGS** utile pour l'activation de votre bureau.
2. Vous allez également recevoir de la part du Secrétariat des étudiants, un **identifiant** et un **mot de passe**.
3. Dès réception de votre carte et de l'identifiant, il vous est demandé d'activer votre bureau virtuel à l'adresse suivante :

■ <http://www.uclouvain.be/4040>

A cette même adresse, il vous est possible de changer de mot de passe ou de retrouver votre mot de passe en cas d'oubli.

▲ **Attention : l'activation de votre bureau virtuel n'est pas automatique**

Votre bureau virtuel va devenir une nouvelle référence dans votre vie d'étudiant. Nous vous conseillons de vous familiariser à cet outil le plus rapidement possible. Il vous permettra :

- d'accéder à votre boîte mail UCL > **ADRESSE MAIL UCL** (POINT 2.2) ;
- d'accéder à i-campus > **I-CAMPUS** (POINT 2.4) ;
- de vous inscrire aux cours ;
- de vous inscrire aux examens ;
- de suivre l'actualité de l'UCL et la vie à l'UCL.

agenda | répertoires | bibliothèques | offres d'emploi | plan d'accès | votre recherche... | Accueil UCL | Maxime Fabry | se déconnecter |

Bureau virtuel

Mon bureau | Mes études | Tableau bord | Ressources

MES ÉTUDES

- > Mes formations
- > Me réinscrire
- > M'inscrire aux options (Bac12 et masters)
- > M'inscrire aux cours
- > M'inscrire aux examens
- > Mes cours iCampus
- > Mes cours Moodle
- > Gestion des doctorats
- > Programme d'études
- > Règlement des études
- > Langues

MES FORMATIONS

Ce composant reflète l'état des informations enregistrées dans les bases de données officielles de l'université au moment de leur affichage et selon des modalités de diffusion décidées par le secrétariat de votre faculté.

Identification de l'étudiant

Nom Prénom

Numéro de matricule

Inscriptions

| Année | Sigle | Intitulé |
|-------------|----------|---------------------------------------|
| 2009 - 2010 | DROI13BA | Troisième année de bachelier en droit |
| 2009 - 2010 | DROI1BA | Bachelier en droit |
| 2008 - 2009 | DROI12BA | Deuxième année de bachelier en droit |
| 2007 - 2008 | DROI12BA | Deuxième année de bachelier en droit |
| 2006 - 2007 | DROI11BA | Première année de bachelier en droit |

éditeur responsable : Université catholique de Louvain | secrétariat : info - contact | vie privée | règlements |
adresse : 1, Place de l'Université B-1348 Louvain-la-Neuve (Belgique) - Tél: +32 (0)10/47.21.11 - Fax: +32 (0)10/47.29.99 |

2.2. VOTRE ADRESSE COURRIEL @STUDENT.UCLOUVAIN.BE

Tous les étudiants UCL disposent d'une adresse mail UCL et d'une boîte aux lettres électronique personnelle. Tous les courriels adressés aux étudiants par le secrétariat de la Faculté le sont à cette adresse seulement. Vous pouvez y accéder soit par le bureau virtuel, soit directement à l'adresse suivante :

- <http://www.uclouvain.be/student-mail.html>

Il est essentiel que vous **activiez** votre boîte mail.

- ▲ **Nous vous conseillons de la consulter régulièrement car tous les messages liés à votre parcours ou vos activités académiques seront envoyés à cette adresse.**

2.3. LES VALVES

Les informations officielles qui vous sont destinées sont portées à votre connaissance par différents moyens : votre adresse courriel, la voie des **valves électroniques** et l'affichage aux **valves papier**.

- Les valves papier sont situées dans le hall d'entrée de la Faculté. Chaque année d'études dispose de valves spécifiques. Vous y trouverez les informations générales qui vous sont destinées (annonces de changements, avis des enseignants, permanences, ...) ainsi que les indications relatives aux exercices pratiques, aux travaux dirigés et aux monitorats (horaires, compositions des groupes). Les valves de l'Ecole de Criminologie sont situées à côté du More 57.
- Les valves électroniques reprennent, en principe, les mêmes informations que les valves papier. Certaines informations ne sont toutefois reprises que sur les valves électroniques. N'oubliez pas de les consulter.

- <http://www.uclouvain.be/144727.html>

2.4. VOTRE FAVORI : L'ENTRÉE « ETUDIANT » SUR LE PORTAIL DE LA FACULTÉ

La Faculté réserve aux étudiants une entrée qui leur est spécifique sur le portail facultaire. La page est à votre disposition en permanence et riche en renseignements et informations ; ayez le réflexe d'aller la consulter en premier lieu. Faites-en l'un de vos favoris !

- <http://www.uclouvain.be/233449.html>

Le portail de l'UCL constitue le canal privilégié d'accès à l'information et aux services. Certaines pages du portail ne sont visibles que si vous vous êtes préalablement identifié. La partie relative au bureau virtuel (voir en haut à droite de chaque page, accès avec identification) vous ouvre l'accès à des services plus personnalisés (Cfr supra).

- <http://www.uclouvain.be>

2.5. I-CAMPUS

i-Campus est la plateforme de cours en ligne de l'UCL sur lequel les professeurs et assistants mettent à votre disposition des syllabus, des portefeuilles de lecture, des exercices, des documents, des outils de communication, ...

i-Campus constitue pour les enseignants un véritable outil de gestion de leurs dispositifs pédagogiques. C'est au travers d'i-Campus que vous pourrez dès lors participer aux activités prévues par les enseignants.

Chacun, muni de son identifiant, doit d'abord s'inscrire sur i-Campus.

- <http://www.icampus.ucl.ac.be>
- Plus d'explications sur le i-Campus : <http://www.uclouvain.be/31784>
- ▲ **Attention : l'inscription à i-Campus n'est pas automatique.**

Ensuite, vous devez vous lier aux cours que vous suivez pour disposer de tout ce que le titulaire du cours peut mettre à votre disposition.

- ▲ **Il ne faut pas confondre l'inscription à i-Campus avec l'inscription aux cours. L'onglet « Mes cours Moddle » de votre bureau virtuel peut concerner les étudiants de la Faculté de droit et de criminologie pour certains cours seulement.**



3 S'INSCRIRE

3.1. S'INSCRIRE À L'UNIVERSITÉ

Avant d'entamer votre année à l'UCL, il est impératif de vous inscrire à l'Université. L'inscription à l'Université se fait au Secrétariat des étudiants de l'UCL **avant le 30 septembre 2011**. A partir du 1^{er} octobre et jusqu'au 30 novembre 2011, les inscriptions seront soumises à une autorisation facultaire.

L'inscription inclut le paiement des droits d'inscription (le minerval). L'étudiant qui n'a pas payé les droits d'inscription pour le 31 octobre 2011 au plus tard, ne pourra pas s'inscrire aux examens. Vu la gravité de cette sanction, veillez à vous mettre en ordre à temps.

Le Secrétariat des étudiants vous fera parvenir par courrier postal une carte d'étudiant et une carte d'accès : il ne faut pas les confondre. L'une et l'autre vous donnent des droits, des accès et des services différents.

- pour la carte d'étudiant > <http://www.uclouvain.be/122258.html>
- pour la carte d'accès > <http://www.uclouvain.be/46731.html>

3.2. S'INSCRIRE À L'ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE

Chaque étudiant reçoit, le jour de la rentrée, une fiche signalétique jointe au dossier d'information de son année. La fiche signalétique doit être complétée très lisiblement et doit être remise au secrétariat de l'École de criminologie dans la boîte aux lettres rouge (1^e étage, aile C, en face du C.144) **pour le mardi 3 octobre 2011.**

3.3. S'INSCRIRE AUX COURS

La troisième démarche indispensable est l'inscription aux cours. Elle se fait en ligne et doit être effectuée **pour le 3 octobre 2011, à minuit au plus tard.**

Comment s'inscrire aux cours en ligne ?

- Après avoir activé votre bureau virtuel et vous être identifié correctement, vous avez, dans le menu > **MES ÉTUDES**, accès à la fonction > **INSCRIPTION AUX COURS**. C'est via ce lien que vous allez vous inscrire vous-même à vos cours.
- Il vous sera demandé de :
 - vous inscrire aux cours obligatoires de votre année d'études > **M'INSCRIRE AUX COURS** ;
 - sélectionner des cours ou des options si vous êtes amené à devoir en choisir (options, finalité, mineure, ...) > **M'INSCRIRE AUX OPTIONS**.
- ▲ **Attention : l'inscription est obligatoire et elle ne se fait pas automatiquement. Il ne faut pas confondre l'inscription aux cours avec l'inscription sur i-Campus ou encore l'inscription à l'UCL : il s'agit de trois démarches différentes.**

3.4. S'INSCRIRE AUX EXAMENS

La procédure d'inscription aux examens se fait en ligne via votre bureau virtuel. Nous vous conseillons **vivement** d'imprimer le formulaire d'inscription aux examens après l'avoir validé : il pourra vous servir de preuve, le cas échéant. Tout problème doit être signalé au plus vite à la directrice administrative de l'École (via l'adresse info-crim@uclouvain.be).

Les périodes d'inscription sont reprises dans le calendrier 2011-2012 inclus dans ce guide d'accueil. Elles vous seront rappelées via le portail et les valves. La présentation des examens pour lesquels vous vous êtes inscrit est **obligatoire** (sauf désistement en temps utile, maladie ou autre motif reconnu de force majeure). Par ailleurs, vous ne pouvez pas vous présenter à un examen auquel vous ne vous êtes pas inscrit.

- ▲ **Attention : l'inscription aux examens n'est pas automatique. Il faut respecter les périodes d'inscription en ligne (cfr calendrier) : les étudiants retardataires ne pourront pas s'inscrire à la session.**

3.5. LES SESSIONS D'EXAMENS : À SAVOIR, À RETENIR

LES SESSIONS D'EXAMENS : JANVIER, JUIN ET SEPTEMBRE

Trois sessions d'examens sont organisées durant l'année académique :

- A la session de janvier, vous vous inscrivez aux examens portant sur les cours intégralement dispensés au premier quadrimestre, ou à une partie de ceux-ci.

- A la session de juin, il vous est possible de vous inscrire à tous les examens relatifs aux enseignements du second quadrimestre et, le cas échéant, à ceux relatifs aux enseignements du premier quadrimestre que vous n'auriez pas présentés en janvier ou que vous souhaiteriez représenter : si vous avez au moins été inscrit une fois à tous les examens de votre programme, vous serez délibéré en juin.
- La session de septembre est normalement prévue pour ceux qui, soit n'ont pas présenté tous les examens précédemment, soit ont été ajournés en juin. Si vous êtes délibéré « ajourné » à la session de juin et si vous entendez présenter des examens dans le cadre de la session de septembre, vous êtes tenu de vous acquitter des droits d'inscription à cette session auprès du Secrétariat des étudiants de l'UCL (Halles universitaires). Vous recevrez, à cette fin, un formulaire de virement qui vous sera adressé à votre domicile.

RÈGLEMENT DES EXAMENS

- <http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/enseignement/documents/REGLEMENT07.pdf>

L'UCL a mis en place une sévère politique de détection du plagiat. Les règles, strictes, sont rappelées dans les divers règlements de TP, TD et mémoire.

- ▲ **Le plagiat est considéré comme une tricherie et est susceptible de sanctions graves, allant du renvoi à l'année suivante jusqu'à l'exclusion de l'étudiant de l'université.**

- <http://www.uclouvain.be/plagiat>

DISPOSITIONS PRATIQUES

Vous êtes tenu de vous conformer aux dispositions qui seront affichées aux valves et en ligne avant la période d'inscription aux examens, particulièrement en termes de dates et de procédure.

- **Toutes les informations relatives aux examens : <http://www.uclouvain.be/169161.html>**

A savoir :

- A chaque session et durant une semaine à partir de l'affichage définitif des horaires d'examens, vous aurez la possibilité de vous désister d'un ou de plusieurs examens pour lesquels vous aurez au préalable pris une inscription. Tout désistement doit se faire via le formulaire adéquat disponible à l'entrée de l'Ecole ou sur le portail de la Faculté (Etudiant en criminologie).
- Tout problème constaté au niveau de l'inscription aux examens doit être signalé au plus vite à l'administration de l'Ecole (info-crim@uclouvain.be) et tout **conflit** au niveau des horaires de vos examens doit être signalé le plus rapidement possible auprès de la directrice administrative adjointe. Il est demandé à l'étudiant de ne pas s'adresser directement à son titulaire.
- Toute absence à un examen doit être motivée. Les documents justificatifs originaux (certificats médicaux, attestations de décès, lettres, ...) sont à adresser au secrétariat de l'Ecole. La remise d'un certificat médical doit se faire conjointement avec le formulaire prévu à cet effet. Ce formulaire est disponible sur le portail de la Faculté (criminologie).
- Après les sessions de juin et de septembre, vous recevez une attestation officielle notifiant les notes des examens et, le cas échéant, le résultat d'épreuve, les reports et les crédits. Vous êtes invité à vous constituer un dossier personnel et à y garder **l'original** de ces attestations ainsi que les documents que vous recevez de l'UCL ou de la Faculté.
- Après chaque session, les étudiants ont la possibilité de consulter leurs copies d'examen. Le **calendrier de consultation** est affiché aux valves de l'Ecole : il s'agit d'un droit de l'étudiant. Soyez attentifs, la plupart des consultations ont lieu la semaine suivant les délibérations.

Tous les étudiants de l'École de Criminologie sont inscrits à un programme « type ».

Toutefois, tenant compte de certaines situations, il est possible d'introduire une autorisation particulière : pour quoi ? À quelles conditions ? Comment ?

| QUELLE AUTORISATION ? | DE QUOI S'AGIT-IL ? | COMMENT ? | CALENDRIER | QUI DÉCIDE ? |
|-----------------------|--|---|--|--|
| Etalement | Vous pouvez demander d'étaler votre année d'étude sur deux ans, si vous êtes dans les conditions suivantes : suivre deux programmes simultanément, être en situation exceptionnelle (enfants en bas âge, maladie, ...), exercer une profession en parallèle. | Télécharger le formulaire sur le portail, le compléter et le remettre à la directrice administrative (dans la boîte aux lettres rouge) | Au plus tard le vendredi 14 octobre 2011 Au-delà de cette date, la demande doit être adressée au Vice-recteur aux affaires étudiantes | La Commission d'admission de l'École La décision vous sera communiquée par courriel |
| Dispenses | Si vous avez suivi un autre cursus, si vous recommencez une année, si vous avez déjà suivi un cours, vous pouvez demander d'être dispensé d'un ou de plusieurs cours. | Télécharger le formulaire sur le portail, le compléter et le remettre dans la boîte aux lettres rouge de l'École | Au plus tard le lundi 3 octobre 2011 pour un cours du premier quadrimestre Au plus tard le lundi 13 février 2012 pour un cours du deuxième quadrimestre | Le président du jury de votre année d'études La décision vous sera communiquée par courriel et sera encodée dans votre dossier > VOTRE BUREAU VIRTUEL |
| Anticipation | Si vous êtes ajourné par le jury à l'issue de votre année d'études et si vous bénéficiez d'un nombre « appréciable » de reports (ou de crédits*), vous pouvez introduire une demande afin d'intégrer dans votre programme un ou plusieurs cours normalement réservés aux étudiants de l'année ultérieure. Ces cours feront <u>partie intégrante</u> de votre programme. *crédits exceptionnels résultant d'une décision de la commission des demandes particulières | Télécharger le formulaire sur le portail, le compléter et le remettre dans la boîte aux lettres rouge de l'École Attention ! L'étudiant qui anticipe un cours <u>doit suivre</u> les séances de TP liées à ce cours L'étudiant doit vérifier la compatibilité horaire des cours anticipés par rapport à son programme | Au plus tard le mardi 20 septembre 2011 pour tous les cours | La commission des demandes particulières de votre année d'études : l'autorisation dépend du nombre de reports engrangés et/ou de crédits accordés par le jury La décision vous sera communiquée par courriel et sera encodée dans votre dossier > VOTRE BUREAU VIRTUEL |

- Les formulaires sont téléchargeables sur la page : <http://www.uclouvain.be/326489.html>

Pour toute information complémentaire concernant une de ces demandes, merci de vous adresser à la directrice administrative de l'École (prendre rendez-vous par mail à l'adresse : info-crim@uclouvain.be ou jeanine.bedynek@uclouvain.be)

- ▲ **Attention : ne pas confondre un cours crédité (= cours à ne plus représenter) avec les crédits d'un cours (= poids, charge de travail que représente un cours).**

5.1. L'HORAIRE DE COURS

Dès le mois de juillet précédant la rentrée académique, l'horaire des cours est publié sur le portail de la Faculté de Droit et de Criminologie.

L'horaire des cours est mis à jour en continu : commencez chaque semaine en consultant l'horaire pour vous tenir informé quant à d'éventuels changements.

- ▲ **Attention : l'horaire affiché sur le portail ne concerne que les cours et pas les séances d'exercices, de travaux pratiques et dirigés, ainsi que les séminaires. Ceux-ci sont affichés aux valves papier.**

En entrant sur la page de l'horaire, il vous est demandé de « construire » votre horaire en fonction des options que vous avez choisies :

- cours prérequis pour les étudiants n'ayant pas suivi les cours de la mineure en criminologie,
- programme type pour le Master 1,
- finalité pour le Master 2.

Vous pouvez également consulter l'horaire d'un cours précis : c'est d'autant plus important si vous anticipez un cours ou si vous devez ajouter des cours complémentaires à votre programme.

5.2. L'HORAIRE DES TP ET TD

L'horaire des séances de TP et TD est conçu « sur mesure » pour chaque étudiant : il tient compte de l'horaire des cours magistraux ainsi que des cours de langues.

L'horaire des séances de TP et TD est affiché aux valves papier et sur le portail de l'Ecole.

- <http://www.uclouvain.be/329452.html> (Année préparatoire)
- <http://www.uclouvain.be/326499.html> (Master 1)
- <http://www.uclouvain.be/326500.html> (Master 2)

- ▲ **Les étudiants sont tenus de respecter les groupes de TP et TD dans lesquels ils sont placés : toute demande de changement doit être introduite auprès des assistants responsables des TP et TD de l'année concernée. La participation aux TP et TD est obligatoire.**
- ▲ **L'horaire et la répartition des étudiants dans les différents groupes des TP et TD ne sont affichés qu'à partir d'octobre.**

6.1. L'ACCUEIL DE L'ECOLE DE CRIMINOLOGIE

Les démarches et les informations, d'ordre académique ou administratif, sont faites et peuvent être obtenues auprès des personnes suivantes :

- **Madame J. Bedynek-Zaorski**, Directrice administrative adjointe pour la criminologie – Bureau C 148
Tél 010/47.88.54 – Courriel : jeanine.bedynek@uclouvain.be

Heures de réception : mardi & jeudi, de 10h30 à 12h et de 14h à 16h30
ou sur rendez-vous via info-crim@uclouvain.be

Coordination de la gestion des dossiers étudiants :

- ❖ Coordination de la gestion administrative de l'Ecole de criminologie
- ❖ Admissions, composition des programmes de toutes les années d'études
- ❖ Conseils aux étudiants
- ❖ Échanges Erasmus et Etudiants étrangers
- ❖ Mineures et passerelles
- ❖ Doctorats

- **Madame Mireille Gérard** – Secrétaire du Cridep – Bureau C124
Tél : 010/47 46 72 – Courriel : mireille.gerard@uclouvain.be

Heures de réception : Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

Accueil et informations générales :

- ❖ Gestion des rendez-vous avec les professeurs et les assistants de l'Ecole de Criminologie.
- **Madame Bénédicte Henry de Frahan**, Secrétaire-gestionnaire – Bureau C 144
Tél. 010/47 88 53 – Courriel : benedicte.henrydefrahan@uclouvain.be

Heures de réception : mardi, jeudi et vendredi, de 14h à 16h30.

- ❖ Suivi des dossiers des étudiants de Master
- ❖ Informations sur les stages
- ❖ Informations générales & premier accueil¹

- **Madame Marie-Christine Lefebvre**, Secrétaire-gestionnaire – Bureau C 144
Tél. 010/47 88 53 – Courriel : marie-christine.lefebvre@uclouvain.be

Heures de réception : lundi de 14h à 16h, mardi et jeudi, de 10h30 à 12h.

- ❖ Informations générales, premier accueil
- ❖ Suivi des dossiers des étudiants d'année préparatoire
- ❖ Retrait des diplômes
- ❖ Retrait des attestations et certificats de réussite

Les étudiants sont aussi invités à se référer au tableau joint en annexe « qui fait quoi ? »

- Les coordonnées de l'équipe : <http://www.uclouvain.be/28621.html>

6.2. LE DOYEN, LE PRÉSIDENT DE L'ÉCOLE, LE PRÉSIDENT DU JURY, LES PROFESSEURS ET ASSISTANTS

Le Doyen de la Faculté

Il anime et coordonne les activités de la Faculté. Il est son porte-parole à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université. Le Doyen de la Faculté de droit et de criminologie est le Professeur B. Dubuisson.

Le Président de l'École de Criminologie

La Présidence de l'École de Criminologie est exercée par le Professeur Thierry Moreau.

Les demandes de rendez-vous doivent être adressées à l'adresse électronique suivante :

thierry.moreau@uclouvain.be ou auprès de la directrice administrative adjointe : info-crim@uclouvain.be

Les étudiants sont invités à mentionner clairement l'objet du rendez-vous.

Le Président de jury

Il assure, notamment, la coordination académique de vos programmes et peut vous recevoir pour des problèmes relatifs à vos examens. La liste des présidents de jury est définie en début d'année et présentée sur le portail de l'École de Criminologie.

Les professeurs et les assistants

N'oubliez pas que professeurs et assistants sont à votre disposition pour vous aider à surmonter les difficultés que vous pourriez rencontrer. N'hésitez pas à les consulter après les cours. Si vous désirez obtenir un rendez-vous, voici l'adresse générique et applicable à tout professeur : prenom.nom@uclouvain.be. Vous trouverez également le répertoire du personnel de la Faculté (bureaux et téléphones) aux valves papiers et sur le site de l'UCL dans la rubrique « Répertoire ».

**Les rendez-vous pour tous les enseignants se prennent auprès de la Secrétaire du Cridep – Madame Mireille Gérard
Tél : 010/47.46.72 (du lundi au jeudi) ou par mail mireille.gerard@uclouvain.be**

Le médiateur

Le Conseil de l'École a désigné un membre du personnel académique, qui assurera une fonction de médiateur durant les sessions d'examens de l'année académique 2011-2012.

Le nom du médiateur est affiché aux valves et sur le site.

Le rôle du médiateur est d'aider l'étudiant dans les difficultés qu'il pourrait rencontrer à l'occasion de la session d'examens. L'étudiant est invité à faire part de ses difficultés à l'interrogateur concerné. Il recourt au médiateur si cette première intervention n'est pas, à son avis, suivie d'effet.

6.3. LE CONSEIL DE L'ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE

Le Conseil de l'École de criminologie se compose de tous les membres du personnel académique titulaires ayant une charge d'enseignement dans le Master en criminologie, du personnel scientifique et du personnel administratif qui y sont rattachés, de trois délégués étudiants inscrits respectivement à l'année préparatoire et au Master en criminologie (1^{er} Master et 2^{ème} Master).

Ses principales attributions concernent l'élection du Président de l'École, la définition des grandes orientations de la politique d'enseignement et des budgets. Il suit l'action du président, coordonne les travaux des commissions qu'il institue, soumet au Recteur la composition des jurys des diverses années d'études en criminologie, ainsi que des jurys de mémoire et de doctorat. Il soumet aux autorités académiques compétentes les propositions de modification de programme et veille à l'organisation administrative de l'École.

Le Conseil de l'École se réunit une fois par mois, de 12h30 à 14h, au More 70.
Le nom des délégués des étudiants au Conseil d'École seront affichés aux valves.

Le conseil d'Ecole regroupe également les attributions des conseils d'année. Il coordonne les relations des professeurs, des assistants et des étudiants au niveau d'une année d'études. Il procède à l'évaluation des enseignements. Il veille aux aspects pédagogiques que comporte l'organisation de l'enseignement, aux activités qui y sont liées ainsi qu'aux modes d'évaluation des aptitudes des étudiants.

Le conseil d'École ne gère en principe que les problèmes collectifs. Pour solliciter une intervention du Président, vous passerez par vos délégués de cours auxquels vous vous adresserez pour leur faire part de vos éventuels problèmes. Les délégués de cours servent de **relais** entre vous, étudiants, et les enseignants et/ou le Président du jury. Les problèmes qui n'auront pas pu être résolus par un dialogue direct avec les enseignants seront débattus en conseil d'École afin de trouver les meilleures solutions.

Dates des réunions du Conseil de l'École de Criminologie – An. Ac. 2011-2012

Jeudi 8 septembre – 16h30
Lundi 10 octobre – 12h30
Lundi 14 novembre – 12h30
Lundi 12 décembre – 12h30

Lundi 16 janvier – 12h30
Lundi 13 février – 12h30
Lundi 12 mars – 12h30
Lundi 23 avril – 12h30
Lundi 21 mai – 12h30
Lundi 18 juin – 12h30
Jeudi 28 juin – avant la délibération

6.4. LES DÉLÉGUÉS DE COURS ET LES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL

- <http://www.uclouvain.be/7565.html>

Vous serez invités à participer à la désignation de vos délégués de cours. Il s'agit d'étudiants qui exercent un rôle d'intermédiaire entre les étudiants et les responsables de l'enseignement (professeurs, enseignants, administration de l'École...).

Les délégués sont élus en début d'année académique. Dès leur élection, notez leurs coordonnées afin de pouvoir les contacter tout au long de l'année académique.

Ils interviennent à la fin ou au début d'un cours pour attirer votre attention sur une information qui figure aux valves, signaler une modification d'horaire ou de local, annoncer la sortie de notes de cours, rappeler l'inscription aux examens.... Les délégués de cours sont **le premier canal d'information pour tous les problèmes collectifs** de votre année.

Cherchez l'information auprès d'eux mais tenez-les également informés de ce qui se passe dans vos cours ou vos groupes d'exercices.

7.1 LA DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ADJOINTE POUR LA CRIMINOLOGIE

Vous pouvez faire appel à la directrice administrative adjointe pour la criminologie (Mme Jeanine Zaorski-Bedynek), entre autres, pour constituer votre programme de cours particulier, pour être orienté dans le dédale des services administratifs, pour obtenir un conseil à la suite d'une session d'examen peu fructueuse, etc.

Dans le cadre des diverses activités développées au sein de l'École de Criminologie pour vous amener à gérer pleinement votre formation universitaire, Mme Zaorski-Bedynek constitue l'élément centralisateur des dispositifs mis en place.

Elle reçoit sur rendez-vous les mardis et jeudis (info-crim@uclouvain.be) ou sur rendez-vous.

7.2 LES SERVICES D'AIDE DE L'UCL

Le Service d'aide aux étudiants : les équipes du Service d'aide sont à l'écoute des étudiants qui rencontrent des difficultés durant leurs études et leur séjour à l'UCL ou qui, tout simplement, se posent des questions. Ces difficultés ou ces questions peuvent être de divers ordres : adaptation à la vie universitaire, difficultés financières, remise en question d'une orientation, difficultés personnelles ou relationnelles, problèmes de santé, handicap physique nécessitant un accompagnement spécifique, etc. L'entretien individuel avec un professionnel formé à l'écoute des questions que ces difficultés sous-tendent est le moyen privilégié pour se donner un temps de réflexion. Les entretiens sont confidentiels.

- <http://www.uclouvain.be/aide>

Le Centre d'information et d'orientation (CIO) : le CIO tente d'apporter aux jeunes des réponses aux questions d'information et d'orientation, à tout moment, depuis leur sortie de l'enseignement secondaire jusqu'à leur insertion professionnelle. La mission des conseillers du CIO consiste principalement à éveiller et accompagner le cheminement des élèves, des étudiants et des diplômés dans leur orientation d'études et de professions ; de favoriser le développement de projets personnels et professionnels et, d'encourager une double réflexion, sur soi et sur l'environnement, avant toute prise de décision.

- <http://www.uclouvain.be/cio>

8.1. LA BIBLIOTHÈQUE DE DROIT

La Bibliothèque de droit située dans le Collège Thomas More est à votre entière disposition pour y consulter les livres, les revues et les banques de données, y faire des recherches ou encore y étudier dans le calme. L'accès est gratuit et se fait grâce à votre carte d'accès. Les heures d'ouverture varient en fonction des périodes de l'année.

Au sein de la Bibliothèque de la Faculté de Droit, un espace est réservé aux ouvrages et aux revues criminologiques. La classe F « droit pénal et criminologie » regroupe tous les ouvrages de droit pénal et de criminologie. Les mémoires de licence et de master en criminologie des étudiants de l'UCL peuvent y être consultés sur place.

- <http://www.uclouvain.be/bdrt.html>

8.2. LES AUDITOIRES

Le bâtiment de la Faculté de droit et de criminologie, dénommé Collège Thomas More, est divisé en une partie centrale (identifiée au moyen de la lettre A) et de deux ailes (identifiées à l'aide des lettres B (à droite) et C (à gauche)). Un plan général du bâtiment avec indication des locaux est affiché dans le hall d'entrée de la Faculté.

Pour localiser un bureau de la Faculté, il importe de tenir compte de la lettre indiquant le secteur (A, B ou C) et du premier chiffre, qui précise l'étage par ex., le bureau C.144 est situé dans l'aile C, au premier étage, le bureau A. 049 au rez-de-chaussée de la partie centrale. Plusieurs enseignants ont cependant leur bureau dans d'autres bâtiments de l'Université.

- <http://www.uclouvain.be/6838.html>

Les auditoriums et les salles de séminaires et d'exercices sont identifiés par une numérotation précédée d'une ou de plusieurs lettres qui désignent le bâtiment où ils se situent. L'auditorium MORE 53 est situé dans le bâtiment de la Faculté de droit et de criminologie. L'auditorium MONT 11 est situé dans le bâtiment Montesquieu à côté de la Faculté. Voici les sigles d'identification des bâtiments d'auditoires :

| | |
|---------------|--|
| AGOR : | Auditoires Agora, Place Agora > Bas de la ville |
| BARB : | Auditoires Sainte-Barbe, Place Sainte-Barbe > Haut de la ville (Sciences exactes) |
| COUB : | Auditoires de Coubertin, Place P. de Coubertin > Haut de la ville (Centre sportif) |
| DESC : | Collège A. Descamps (Faculté de théologie), Grand Place > Bas de la ville |
| DOYE : | Auditoires Doyens, Place des Doyens > Bas de la ville |
| DUP : | Collège Dupriez, Place Montesquieu > Bas de la ville |
| ERAS : | Collège Erasme, Place Blaise Pascal > Bas de la ville |
| ILV : | Institut des Langues vivantes, Traverse d'Esopo > Centre de la ville |
| LECL : | Collège J. Leclercq, Place Montesquieu > Bas de la ville |
| MONT : | Auditoires Montesquieu, Place Montesquieu > Bas de la ville |
| MORE : | Collège Thomas More, Place Montesquieu > Bas de la ville |
| SCES : | Auditoires des Sciences, Place des Sciences > Haut de la ville (Sciences exactes) |
| SOCR : | Auditoires Socrate, Place du Cardinal Mercier > Bas de la ville |
| STUD : | Studio, Place Agora > Bas de la ville |
| SUD : | Auditoires Croix du Sud, Place Croix du Sud > Haut de la ville (Sciences exactes) |

- **Plan des auditoriums :** <http://www.uclouvain.be/9332.html>

8.3. LES SERVICES INFORMATIQUES

Les salles informatiques

En tant qu'étudiant à la Faculté, vous avez la possibilité d'accéder gratuitement aux salles informatiques mises à votre disposition. Les salles informatiques sont situées au rez-de-chaussée du Collège Thomas More. Au total, 48 postes sont répartis entre les MORE 65, MORE 67 (salle de méthodologie juridique) et MORE 68. A côté des outils de traitement de texte et des bases de données classiques (Word, Excel, Access, Explorer,...) vous pouvez également travailler avec SAS, SPSS ou encore différentes bases de données spécialisées en références juridiques.

■ Informations sur les codes d'accès aux salles : <http://www.uclouvain.be/168270.html>

■ Informations sur les équipements : <http://www.uclouvain.be/31066.html>

Le Service Desk

Le Service Desk est un service de l'UCL qui prend en charge les problèmes liés:

- au courrier électronique ;
- aux oublis et problèmes d'identifiant et/ou de mot de passe ;
- au contrôle d'accès des bibliothèques et salles didactiques ;
- à la gestion des impressions en bibliothèque ;
- au Wifi ;

■ <http://www.uclouvain.be/8117.html>

Le Wifi

Afin de faciliter encore plus la vie de ses étudiants sur les campus, l'UCL a voulu offrir un accès au réseau sans fil utilisant les technologies les plus avancées en matière de sécurité et d'identification. Le service Wifi couvre les auditoriums, les salles didactiques et les bibliothèques, ainsi que les salles de réunions et les autres locaux où les besoins de mobilité le justifient. Les modalités d'accès sont identiques quel que soit le bâtiment où vous vous trouvez.

▲ **Les étudiants sont priés de ne pas se connecter pendant les cours : les enseignants se réservent le droit d'interdire la consultation pendant les cours et, le cas échéant, de demander à l'étudiant de quitter l'auditoire.**

■ <http://www.uclouvain.be/wifi>

8.4. LE SERVICE COURS DE CRIMINOLOGIE

La plupart des supports pédagogiques des enseignements en criminologie peuvent être acquis à la DUC (Diffusion universitaire Ciaco) – Grand Rue, 2-14.
Tél. 010/47 33 70

Qui fait quoi ? - A qui vous adresser ?

ABÉCÉDAIRE

| | | | |
|--|---|--|------------------------------|
| Accueil & informations générales | Marie-Christine Lefebvre marie-christine.lefebvre@uclouvain.be Bénédicte Henry de Frahan benedicte.henrydefrahan@uclouvain.be | +32(0)10/47. 88.53 | C.144 |
| Admissions criminologie (Master, passerelles et VAE) | Jeanine Zaorski-Bedynek jeanine.bedynek@uclouvain.be | +32 (0)10/47. 88.54 Sur R.V. | C.148 |
| Brochures et dépliants – distribution | Marie-Christine Lefebvre marie-christine.lefebvre@uclouvain.be | +32(0)10/47. 88.53 | C.144 |
| Certificat Erasmus étrangers | Bénédicte Henry de Frahan benedicte.henrydefrahan@uclouvain.be | +32(0)10/47. 88.53 | C.144 |
| Certificat médical (exercices + séminaires) | Marie-Christine Lefebvre marie-christine.lefebvre@uclouvain.be Bénédicte Henry de Frahan benedicte.henrydefrahan@uclouvain.be | +32(0)10/47. 88.53 | C.144 |
| Certificat médical (sessions d'examens) | Bénédicte Henry de Frahan benedicte.henrydefrahan@uclouvain.be | +32(0)10/47. 88.53 | C.144 |
| CIO – soirées d'informations | Jeanine Zaorski-Bedynek, coordin. Jeanine.bedynek@uclouvain.be | +32(0)10/47. 88.54 | C.148 |
| Commission des demandes particulières | Jeanine Zaorski-Bedynek Jeanine.bedynek@uclouvain.be | +32(0)10/47. 88.54 | C.148 |
| Conseil École de criminologie | Jeanine Zaorski-Bedynek Jeanine.bedynek@uclouvain.be | +32(0)10/47. 88.54 | C.148 |
| Conseils aux étudiants | Jeanine Zaorski-Bedynek Jeanine.bedynek@uclouvain.be | +32(0)10/47. 88.54 Sur R.V. | C.148 |
| Contrats d'études ERASMUS-MERCATOR | Jeanine Zaorski-Bedynek Jeanine.bedynek@uclouvain.be | +32(0)10/47. 88.54 Sur R.V. | C.148 |
| Diplômes – Criminologie | Marie-Christine Lefebvre marie-christine.lefebvre@uclouvain.be | +32(0)10/47. 88.53 | C.144 |
| Doctorat en criminologie : informations - admissions | Jeanine Zaorski-Bedynek Jeanine.bedynek@uclouvain.be | +32(0)10/47. 88.54 Sur R.V. | C.148 |
| Élèves libres | Jeanine Zaorski-Bedynek Jeanine.bedynek@uclouvain.be | +32 (0)10/47. 88.54 Sur R.V. | C.148 |
| Erasmus : accueil | Bénédicte Henry de Frahan benedicte.henrydefrahan@uclouvain.be Jeanine Zaorski-Bedynek Jeanine.bedynek@uclouvain.be | +32(0)10/47. 88.53 +32(0)10/47. 88.54 | C.144 C.148 |
| Erasmus (étudiants entrants et sortants) | Jeanine Zaorski-Bedynek Jeanine.bedynek@uclouvain.be Bénédicte Henry de Frahan Benedicte.henrydefrahan@uclouvain.be | +32 (0)10/47. 88.54 +32 (0)10/47. 88.53 | C.148 C.144 |
| Inscriptions tardives | Jeanine Zaorski-Bedynek Jeanine.bedynek@uclouvain.be | +32 (0)10/47. 88.54 | C.148 |
| Mémoire : fichier des thèmes de mémoire & des inscriptions | Bénédicte Henry de Frahan benedicte.henrydefrahan@uclouvain.be Marie-Christine Lefebvre marie-christine.lefebvre@uclouvain.be | +32(0)10/47. 88.53 | C.144 |
| Relevé de notes | Marie-Christine Lefebvre marie-christine.lefebvre@uclouvain.be | +32(0)10/47. 88.53 | C.144 |
| Rendez-vous avec les professeurs et assistants | Mireille Gérard Mireille.gerard@uclouvain.be | +32 (0)10/47. 46.72 sauf vendredi | C.124 |
| Stages – Criminologie | Bénédicte Henry de Frahan benedicte.henrydefrahan@uclouvain.be | +32(0)10/47. 88.54 | C.144 |
| Transcripts | Marie-Christine Lefebvre marie-christine.lefebvre@uclouvain.be | +32(0)10/47. 88.53 | C.144 |

| |
|--|
| Adresses des Enseignants et Assistants de l'Ecole |
|--|

Adresse : Ecole de Criminologie, Faculté de Droit et de Criminologie
 Collège Thomas More,
Place Montesquieu 2 - 1348 Louvain-la-Neuve
 Tél. 010/47 88 53 -010/47 46 72 Fax : 010/47 46 77
 Courriel : info-crim@uclouvain.be
 Site web : <http://www.uclouvain.be/drt> : rubriques : Criminologie

| | | |
|---|-------|------------------------------|
| Monsieur C. Adam , chargé de cours invité christophe.adam@uclouvain.be | C 109 | 010/47 46 70 |
| Madame M.-A. Beernaert , professeur Marie-aude.beernaert@uclouvain.be | C 147 | 010/47 29 33 |
| Madame F. Brion , professeur fabienne.brion@uclouvain.be | C 159 | 010/47 46 78 |
| Madame M.-L. Cesoni , professeur maria.cesoni@uclouvain.be | C 156 | 010/47 88 92 |
| Monsieur J.-P. de Limbourg , assistant jean-philippe.delimbourg@uclouvain.be | C 151 | 010/47 46 83 |
| Monsieur Ch. De Valkeneer , professeur christian.devalkeneer@just.fgov.be , | C 160 | 010/47 46 72 |
| Monsieur J.-V. Couck , assistant d'enseignement Jean-vincent.couck@uclouvain.be | C 111 | 0495/581 104 |
| Madame M.-S. Devresse , chargée de cours marie-sophie.Devresse@uclouvain.be | C 157 | 010/47 46 79 |
| Monsieur V. Francis , assistant, maître de conférence invité vincent.francis@uclouvain.be | C 160 | 010/47 46 85 |
| Monsieur J.-M. Hausman , assistant d'enseignement jean-marc.hausman@uclouvain.be | C 114 | 010/47 46 66 |
| Monsieur D. Kaminski , professeur ordinaire dan.kaminski@uclouvain.be | C 121 | 010/47 46 75 |
| Mademoiselle V. Maiter , assistante d'enseignement Virginie.maiter@uclouvain.be | C 145 | 010/47 46 69 |
| Monsieur A. Masson , professeur Antoine.masson@uclouvain.be | C 109 | 010/47 46 70 |
| Mademoiselle E. Melan , assistante d'enseignement Emmanuelle.melan@uclouvain.be | C 149 | 010/47 46 76 |
| Monsieur Th. Moreau , professeur thierry.moreau@uclouvain.be | C 120 | 010/47 34 08 0475/247 865 |
| Monsieur M. Moucheron , maître de conférence invité martin.moucheron@uclouvain.be | C 145 | 010/47 46 76 |
| Monsieur D. Niget , chercheur, maître de conférence invité david.niget@uclouvain.be | | |
| Madame I. Ravier , chargée de cours invitée Isabelle.ravier@uclouvain.be -gsm : 0473/95 21 78 | C 109 | 010/47 46 70 02/241 24 76 |
| Monsieur B. Renard , maître de conférences invité | C 111 | 010/47 46 65 |

| | | |
|--|----------|--------------|
| Bertrand.renard@uclouvain.be | | |
| Monsieur J. Roisin , Maître de conférences invité, PSP/CAPP | C 240 | 010/47 30 12 |
| Jacques.roisin@uclouvain.be | | |
| Monsieur T. Slingeneyer , assistant | C 153 | 010/47 46 80 |
| Thibaut.slingeneyer@uclouvain.be | | |
| Monsieur D. Vandermeersch , professeur | C 111 | 010/47 46 72 |
| damien.vandermeersch@just.fgov.be | | |
| Madame V. Voruz , chargée de cours invitée | DRT/DPCR | 010/47 46 72 |
| vmmv1@leicester.ac.uk | | Sur RDV |

Faculté de Psychologie - place Cardinal Mercier 10 - 1348 Louvain-la-Neuve

| | | |
|---|-------|--------------|
| Madame A.-Ch. Frankard , chargée de cours invitée, PSP/CAPP, Anne-christine.frankard@uclouvain.be | E 215 | 010/47 40 12 |
| Monsieur P. Meire , professeur, PSP/CAPP | C 226 | 010/47 42 91 |
| Philippe.meire@uclouvain.be | | |

Faculté des Sciences - place Croix du Sud, 1 bte 10 - 1348 Louvain-la-Neuve

Bât. De Serres

| | | |
|--|-----------|--------------|
| Monsieur P. De Witte , professeur, SC/BIOL/BANI | B-155-157 | 010/47 43 84 |
| Philippe.dewitte@uclouvain.be | | |

Faculté de Philosophie et lettres (FIAL) ou CHDJ - rue du Poirier, 10 - 1348 Louvain-la-Neuve

| | | |
|--|-------------|--------------|
| Monsieur F. Vesentini , Chargé de cours invité | B 246(Fial) | 010/47 48 67 |
| frederic.vesentini@uclouvain.be | | CHDJ |

Faculté de Médecine - Woluwe-Saint-Lambert

| | | |
|--|---------|--------------|
| Monsieur F. Bonbled , professeur | MD/ANPS | 02/764 67 45 |
| UCL 10/17.12, avenue Hippocrate, 10, T-1 - 1200 Bruxelles | | |
| frederic.bonbled@uclouvain.be | | |

Enseignants de l'ILV (Institut des Langues vivantes) - Traverse d'Esopo, 1 - 1348 Louvain-la-Neuve

| | | |
|--|-----|--------------|
| Madame C. Grommersch , Maître de langues principale | ILV | 010/47.45.31 |
| claudine.grommersch@uclouvain.be | | |
| Madame N. Heiderscheidt , Maître de langues principale | ILV | 010/47 45 38 |
| Nathalie.heiderscheidt@uclouvain.be | | |
| Madame M.-P. Van Elderen , Maître de langues principale | ILV | 010/47 45 34 |
| Marie-paule.vanelderen@uclouvain.be | | |

Enseignants de l'année préparatoire hors Faculté

| | | |
|--|--------------------------------|------------------------------|
| Monsieur J. De Brouwer , chargé de cours invité Jerome.debrouwer@uclouvain.be | INCA/DPRI | 010/47-45-89 |
| Madame S. Heenen-Wolff , professeur Susann.wolff@uclouvain.be | PSP/CAPP E211 | 010/47 43 00 |
| Monsieur F. Jongen , professeur f.jongen@uclouvain.be | DRT/PUBL B220 | 010/47 46 93 |
| Madame D. Lories , professeur danielle.lories@uclouvain.be | ISP/FIAL | 010/47 48 12 |
| Monsieur E. Mangez , professeur Eric.mangez@uclouvain.be | EURE/CR/CRIS ESPO/RSPO A291 | 071/20 25 33 010/47 92 89 |
| Monsieur V. Saroglou , professeur Vassilis.saroglou@uclouvain.be | PSP/PSOR E341 | 010/47-82-74 |
| Madame L. Verhofstadt , professeur lesley.verhofstadt@uclouvain.be | PSP/IPSY | |
| Monsieur K. Wauters , professeur Kris.wauters@uclouvain.be | DRT/PUBL | |
| Monsieur M. Zune , professeur Marc.zune@uclouvain.be | ESPO/POLS/ANSO A290 | 010/47 42 01 |

Le staff administratif

| | | |
|---|-------|--------------|
| Madame Jeanine Bedynek-Zaorski Directrice administrative adjointe pour la criminologie Jeanine.bedynek@uclouvain.be | C 148 | 010/47 88 54 |
| Madame Mireille Gérard Secrétaire du CRIDEP Secrétariat des professeurs et assistants Mireille.gerard@uclouvain.be | C 124 | 010/47 46 72 |
| Madame Bénédicte Henry de Frahan Secrétaire gestionnaire - Ecole de Criminologie Benedicte.henrydefrahan@uclouvain.be | C 144 | 010/47 88 53 |
| Madame Marie-Christine Lefèbvre Secrétaire gestionnaire - Ecole de criminologie marie-christine.lefebvre@uclouvain.be | C 144 | 010/47 88.53 |

